



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/52/35
16 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 116 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le
budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport récapitule les incidences sur le budget-programme et les prévisions révisées relevant des critères d'utilisation du fonds de réserve énoncés dans l'annexe à la résolution 42/211 du 21 décembre 1987. Les dépenses correspondantes se montent à 245 200 dollars, comme indiqué ci-après. Ce montant correspond à celui qui a été précédemment recommandé par la Cinquième Commission à sa 41e séance, le 15 décembre 1997, après examen des prévisions révisées au chapitre 6 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999¹, concernant la session de la Commission du droit international (A/C.5/52/23 et Corr.1).

2. Le montant de 245 200 dollars se situe dans les limites du solde disponible du fonds de réserve. Le paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 42/211 dispose que : "Au cas où le montant total indiqué dans l'état récapitulatif serait inférieur ou égal au solde du fonds de réserve, l'Assemblée ouvrirait les crédits demandés aux chapitres correspondants du budget-programme". La Cinquième Commission peut donc recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir le crédit correspondant au chapitre 6, comme indiqué ci-après :

<u>Chapitre</u>	<u>Milliers de dollars des États-Unis</u>
6. Affaires juridiques	245,2
Total	<u>245,2</u>

3. Si la Cinquième Commission procède de cette façon, elle devra également recommander à l'Assemblée générale de noter qu'il resterait au fonds de réserve un solde de 18 754 800 dollars.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 6 (A/52/6/Rev.1), vol. I.
